

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : lundi 30 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 09

Présents : MELCION Vincent, IBARRA Olivier, REGEARD Eric, BENARD Luc, ARMYNOT Pauline, RICHARD Sophie, BARBIER Johnattan, QUENET Lydie, RAVEZ Jérémy.

Absents excusés :

- Julie BARBEILLON (pouvoir donné à Luc BENARD)
- Roger DELEGLISE (pouvoir donné à Vincent MELCION)
- Amélie PLAULT (pouvoir donné à Lydie QUENET)
- Chantal MORELLO
- Yannick LETELLIER

Secrétaire de séance : Pauline ARMYNOT

Approbation du procès-verbal du lundi 2 octobre 2023

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 2 octobre 2023.

Le procès-verbal du 2 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents à ce conseil.

M. le Maire présente les dépenses réalisées dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 22 juin 2020 (N° 2020-06-024) pour des achats inférieurs à 5 000.00€ HT. (*Dépenses supérieures à 500.00 €TTC réalisées hors fonctionnement courant*).

	Sociétés	Objet	Montant TTC
07/10/2023	Emeraude Ventilation	Fourniture entretien filtres CTA école	848,01
17/10/2023	Agri Evran	Renfort bras de broyeur d'accotement	1 075,90

Ordre du Jour

- 1- Demande de subvention « soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes » auprès de la CCBR ;
 - 2- Projet de réalisation d'un accès PMR mairie-canal :
 - 2.1 Demande de subvention au titre de la DETR ;
 - 2.2 Convention SDE 35 éclairage public ;
 - 2.3 Demande de subvention au titre du Fonds de Concours Petites Communes.
 - 3- Dérogation à l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024-2025 ;
 - 4- Modification des horaires de l'école.
- Points divers

1. 2023-11-060 - DEMANDE DE SUBVENTION « SOUTIEN A L'ANIMATION ET A LA VIE SOCIALE DANS LES PETITES COMMUNES » AUPRES DE LA CCBR

Rapporteur : Sophie RICHARD

Le dispositif « Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes » proposé par la CCBR permet aux petites communes (- de 1000 habitants) d'obtenir une aide forfaitaire de 305€ pour leurs initiatives et/ou opérations qui contribuent à développer et animer la vie sociale de leurs communes.

Cette aide est annuelle ; la demande de subvention doit être adressée avant le 10 novembre afin qu'elle soit prise en compte sur l'exercice budgétaire 2023.

Il est proposé de solliciter cette subvention pour les animations proposées sur les bords du canal le samedi 8 juillet 2023 par l'Association La Houquette dans le cadre du « Festival ».

**BILAN FINANCIER
DES ANIMATIONS ESTIVALES 2023 A TREVERIEN**

Objet	Dépenses	Recettes
Animation culturelle Association La Houquette	375.00	
Participation de la commune		70.00
Subvention de la CCBR		305.00
TOTAL	375.00	375.00

Pour cette demande de subvention, il est nécessaire de transmettre :

- La délibération sollicitant l'aide de la Communauté de communes.
- Et le bilan moral et financier de l'opération accompagné des justificatifs de dépenses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 Voix Pour)

- **De SOLLICITER** l'aide de la Communauté de communes au titre du « Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes » pour l'opération « Festival » organisées par l'Association La Houquette ;
- **Et D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

2. 2023-11-061 - PROJET DE REALISATION D'UN ACCES PMR MAIRIE-CANAL

Rapporteur : Luc BENARD

M. BENARD, Adjoint aux travaux présente le projet de réalisation d'un accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) mairie-canal.

Ce projet implique la réalisation de terrassement et d'aménagement paysager ainsi des travaux d'éclairage gérés par le SDE35.

Deux devis ont été reçus pour la réalisation des travaux des terrassement.

Sociétés	Montant HT	Montant TTC
Multi TP (Vignoc)	33 304.78€	39 965.74€
SCOP Vassal (Cardroc)	36 445.50€	43 686.20€

A ces travaux de terrassement, s'ajoutent les dépenses prévues pour l'éclairage public, l'achat de mobilier de convivialité et la signalétique, soit un montant total estimé à 42 000.00€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est présenté ci-dessous.

REALISATION D'UN ACCES PMR MAIRIE-CANAL

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

<u>DEPENSES (HT)</u>		<u>RECETTES (HT)</u>	
Terrassement et aménagement paysager	35 000,00	Subvention DETR (40%)	14 320.00
SDE Eclairage public	6 200.00	Fds de concours CCBR petites communes	13 840.00
Mobilier de convivialité et signalétique	800,00	Autofinancement	13 840.00
TOTAL	42 000,00		42 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 Voix Pour)

- De **VALIDER** ce projet et le plan de financement prévisionnel ;
- De **RETENIR** le devis de la société MULTI TP (Vignoc) pour un montant de 33 304.78€ HT, soit 39 965,74€ TTC ;
Il est précisé que cette dépense ne sera engagée qu'après réception de l'accusé-réception de la Préfecture du dépôt du dossier de demande de subvention DETR (article R. 2334-24-I du CGCT) ;
- Et **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

2.1 2023-11-062 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA REALISATION DE L'ACCES PMR MAIRIE-CANAL

Rapporteur : Vincent MELCION

Suite à la présentation du projet de réalisation de l'accès PMR mairie-canal et du plan de financement prévisionnel, M. le Maire expose à l'Assemblée que cette opération est éligible à une subvention au titre de la DETR car il s'agit de travaux d'aménagements de sécurité en centre bourg et accès PMR (opération 3A – Equipement de sécurité).

Ces travaux sont éligibles à hauteur 40 % du montant HT, hors travaux d'éclairage public. Le montant éligible est ainsi de de 35 800.00€ HT soit une subvention prévisionnelle de 14 320.00€.

REALISATION D'UN ACCES PMR MAIRIE-CANAL

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Terrassement et aménagement paysager	35 000,00	Subvention DETR (40%)	14 320.00
SDE Eclairage public	6 200.00	Fds de concours CCBR petites communes	13 840.00
Mobilier de convivialité et signalétique	800,00	Autofinancement	13 840.00
TOTAL	42 000,00		42 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 Voix Pour)

- De **SOLLICITER** la subvention au titre de la DETR pour la réalisation de l'accès PMR mairie-canal ;
- De **VALIDER** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Et **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

2-2 2023-11-063 - CONVENTION SDE35 POUR L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'AMENAGEMENT DE L'ACCES PMR MAIRIE-CANAL

Rapporteur : Vincent MELCION

Le SDE35 a transmis à la commune suite à sa demande, un avant-projet sommaire pour les travaux d'extension de l'éclairage public sur l'aménagement de l'accès PMR mairie-canal, ainsi qu'une convention financière à procédure simplifiée valable jusqu'au 31 décembre 2023.

La convention présente les engagements réciproques, y compris financiers, pour la mise en œuvre de l'opération.

Le montant total estimé de participation de la commune est de 6 179.27€ HT.

DETAIL DES MODALITES FINANCIERES	
Base de calcul de la participation	13 433.20€
Taux SDE	30.00%
Modulation	1.80
Montant estimé de la participation du SDE 35	7 253.93€
Montant HT total estimé de la participation de la commune	6 179.27€

Si la commune souhaite que le SDE 35 engage l'étude détaillée et les travaux, la convention d'engagement doit être retournée complétée et signée.

La date prévisionnelle de démarrage souhaitée doit également être communiquée.

Il est précisé que suite à la réalisation de l'étude détaillée, si les montants de l'estimation financière initiale sont maintenus, le SDE35 lancera l'achat du matériel et entreprendra les travaux.

Dans le cas contraire, en cas de dépassement du montant initial, une proposition d'avenant sera soumise et devra être validée, pour le lancement des achats et des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 Voix Pour)

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention financière du SDE35 pour l'engagement de l'étude détaillée et des travaux relatifs à l'opération « accès PMR mairie-canal »

Vote à main levée :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

2-3 – 2023-11-064 - SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA CCBR POUR LES TRAVAUX CONCERNANT L'ACCES PMR MAIRIE-CANAL

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire rappelle que suite à la délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2021 (N° 2021-12-080), relative à la politique de soutien à l'investissement de la Communauté de Communes Bretagne Romantique en faveur des communes de moins de 1 000 habitants (Période 2021-2026 – Programme N° 3), la commune peut solliciter ce fonds pour le financement des travaux d'investissements.

Le montant total du fonds de concours attribué à la commune est de 132 505.00€ pour la période 2021-2026. Le montant du fonds de concours demandé ne peut excéder 50% du reste à financer après subventions déduites.

M. le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour le financement de l'opération « accès PMR mairie-canal ».

Le plan de financement prévisionnel ci-dessous reprend le montant TTC des travaux (terrassement, mobilier et signalétique).

DEPENSES		RECETTES	
Terrassement et aménagement paysager	42 000,00	Subvention DETR	14 320.00
SDE Eclairage public	6 200.00	Fds de concours CCBR petites communes	17 440.00
Mobilier de convivialité et signalétique	1 000.00	Autofinancement	17 440.00
TOTAL	49 200,00		49 200.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 Voix Pour)

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter auprès de la CCBP, le versement du fonds de soutien pour les petites communes de moins de 1 000 habitants pour le financement des travaux de réalisation de l'accès PMR mairie-canal. Le montant estimé du fonds à solliciter est de 17 440.00€
- **Et à SIGNER** tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

3. 2023-11-065 - DEROGATION A L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2024

Rapporteur : Olivier IBARRA

M. IBARRA, Adjoint aux affaires scolaires rappelle que l'organisation du temps scolaire actuelle sur 4 jours est une organisation du temps scolaire dérogatoire ; la semaine scolaire de droit commun est la semaine de 4.5 jours sur 9 demi-journées. Le Conseil municipal avait délibéré en ce sens le 1^{er} février 2021 (*Délibération N° 2021-02-005*).

Cette dérogation (valable 3 ans) n'est valide que jusqu'à la fin de cette année scolaire 2023-2024.

Le conseil d'école qui s'est réuni le lundi 16 octobre s'est prononcé à l'unanimité en faveur du renouvellement de la demande dérogatoire de l'organisation de la semaine scolaire, c'est-à-dire le maintien de la semaine à 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 Voix Pour)

- **De VALIDER** la demande de maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée 2024 ;
- **Et D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

4. 2023-11-066 - MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECOLE

Rapporteur : Olivier IBARRA

Lors du conseil d'école du 16 octobre, l'équipe enseignante a soumis une proposition concernant l'organisation des temps d'APC (Aide Pédagogique Complémentaire). Actuellement, ces temps d'APC ont lieu après la classe, à partir de 16h45. Cela rajoute aux enfants un temps de travail de 30 minutes à une journée déjà longue.

Les enseignants souhaiteraient pouvoir dispenser ce temps d'accompagnement pédagogique sur le temps de la pause méridienne.

Légalement, ce temps de pause du midi est d'1 heure 30 incompressible. Actuellement, à l'école, la pause dure 1h55. Pour pouvoir placer 30 minutes d'APC, il faudrait que cette pause dure 2h.

L'équipe enseignante propose donc de décaler les horaires de la matinée pour permettre les 5 min supplémentaires à ce temps du midi.

Plusieurs propositions ont été étudiées. La proposition suivante est la plus cohérente :

Le matin :

Ouverture du portail à 8h30 (au lieu de 8h35 actuellement) et début de la classe à 8h40.

Fin de la classe à 12h10.

L'après-midi :

Ouverture du portail à 14h00, début de la classe à 14h10.

Fin de la classe à 16h40.

Le conseil d'école s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une modification des horaires, et ce dès que possible (idéalement janvier 2024).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 Voix Pour)

- **DE VALIDER** la modification des horaires de l'école proposée ci-dessus à partir du janvier 2024 ;
- **Et D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à la réalisation de cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

➤ **POINTS DIVERS**

- Cérémonie du 11 novembre ;
- Marché de l'Avent : dimanche 19 novembre de 10h00 à 17h00 ;
- Tournoi d'échecs « 2^{ème} open de Trévérien » : dimanche 3 décembre de 13h30 à 18h00
A la salle des fêtes, organisé par la Tour Trévériennaise ;
- Théâtre par les Comédiens Amateurs de Trévérien « Ferme sous « Hôtes » Tension »
À la salle des fêtes, le samedi 18 novembre à 20h00, dimanche 19 à 14h30, vendredi 24 à 20h30 et samedi 25 à 20h30.

➤ **Commission d'Appel d'Offres** : mercredi 6 décembre 2023 à 18h30

➤ **Vœux du Maire** : le dimanche 21 janvier 2024 à 11H00

➤ **PROCHAINS CONSEILS**

- Lundi 11 décembre 2023
- Lundi 15 janvier 2024
- Lundi 12 février
- Lundi 11 mars
- Lundi 25 mars
- Lundi 8 avril
- Lundi 13 mai
- Lundi 3 juin
- Lundi 1^{er} juillet

➤ **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT**

- Samedi 16 décembre
- Samedi 13 janvier 2024
- Samedi 17 février
- Samedi 16 mars
- Samedi 13 avril
- Samedi 25 mai
- Samedi 22 juin
- Samedi 13 juillet.

La séance est levée à 19H35

Pour extraits conformes au registre des délibérations

Le Maire
Vincent MELCION



La secrétaire de séance
Pauline ARMYNOT

